



BULLETIN D'INSCRIPTION à destination des agents non territoriaux

LES RENCONTRES DE LA VIE ASSOCIATIVE 30 septembre et 1^{er} octobre 2024, Pantin

Titre : LES RENCONTRES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Coopérer avec les associations pour mieux agir dans les territoires : pourquoi et comment ?

Date : 30 septembre (13h00 - 18h00 _ UTC/GMT +1:00) & 1^{er} octobre 2024 (9h00 - 16h00 _ UTC/GMT +1:00)

Lieu : CIG, 1 rue Lucienne Gérard, 93000 Pantin

**Les frais d'inscription s'élèvent à 150 euros (Le bulletin d'inscription doit être signé par l'employeur).
Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants ou de leurs employeurs.**

IDENTIFICATION PERSONNELLE

M M^{me}

Nom usuel : Nom patronymique : Prénom :

Né.e le : à (Dépt :)

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Vous avez un handicap nécessitant une prise en charge logistique particulière : Oui Non

EMPLOYEUR / ORGANISME

Collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Fonction :

Service :

E-mail : Tél :

Prise en charge repas et limite d'inscription

Le repas du 1^{er} octobre (*uniquement*) sera pris en charge par l'INSET de Nancy.

Je souhaite prendre le repas du 1^{er} octobre 2024 OUI NON

Date limite des inscriptions : **20 septembre 2024.**

Date et signature :

Le bulletin d'inscription est à retourner pour le 20 septembre 2024 au plus tard à :

Institut national spécialisé d'études territoriales
à l'attention de **Régine CHARD LABAINVILLE**
1, boulevard d'Austrasie, CS 20442, 54001 Nancy

ou par courriel à : regine.chardlabainville@cnfpt.fr

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique qui a été régulièrement déclaré conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Elles sont utilisées exclusivement par le CNFPT pour assurer le suivi de votre demande d'inscription à un stage, et vous informer le cas échéant sur des actions de formation susceptibles de vous intéresser. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données qui vous concernent, en adressant votre demande à votre délégation régionale.